

## CONSULTATIONS

PRÉBUDGÉTAIRES EN VUE DU BUDGET DE 2020

---

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ PERMANENT  
DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

*Contribution de l'ARC aux consultations prébudgétaires 2020 du gouvernement fédéral*

Août 2019

## **LISTE DE RECOMMANDATIONS**

---

Mobilisée pour la reconnaissance de la recherche collégiale de façon à garantir la compétitivité du Canada, l'ARC souhaite soumettre, dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020, quatre recommandations.

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement contribue à couvrir les dépenses engagées dans le nécessaire soutien aux travaux de recherche des établissements d'enseignement collégial en versant des frais indirects de recherche, et ce, afin d'assurer le développement de la capacité de la recherche collégiale à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.

### **Recommandation 2**

Que le gouvernement augmente le total des sommes disponibles pour l'ensemble du spectre de la recherche collégiale, de la découverte à l'innovation, dans les trois secteurs généralement reconnus – sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines, arts et lettres; santé –, que les projets soient menés par des équipes intersectorielles, interdisciplinaires, interordres ou internationales, afin que l'apport des chercheuses et chercheurs de collèges à la recherche et à l'innovation et, qui plus est, à la compétitivité du Canada, soit plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement soutienne la formation de la relève scientifique, puisque certains programmes de formation sont offerts uniquement à l'ordre d'enseignement collégial et que certains types de littératies, telle la littératie de l'innovation, sont non seulement étroitement liées à l'enseignement supérieur, mais de plus en plus importantes pour le développement individuel ou collectif.

### **Recommandation 4**

Que le gouvernement encourage davantage qu'il ne le fait les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.

## RECOMMANDATION 1

---

**Que le gouvernement contribue à couvrir les dépenses engagées dans le nécessaire soutien aux travaux de recherche des établissements d'enseignement collégial en versant des frais indirects de recherche, et ce, afin d'assurer le développement de la capacité de la recherche collégiale à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.**

Les établissements d'enseignement postsecondaires ont besoin du soutien du gouvernement fédéral pour assumer les frais d'exploitation qui découlent de l'activité de recherche et qui englobent des dépenses de cinq types : a) les installations de recherche; b) les ressources en matière de recherche; c) la gestion des activités de recherche; d) les exigences réglementaires et les normes d'agrément; e) la propriété intellectuelle et la mobilisation des connaissances. Un large consensus prévaut d'ailleurs au sein du milieu de la recherche collégiale : le soutien à la recherche collégiale doit être revu de sorte que les allocations couvrent l'ensemble des frais. À l'heure actuelle, en ce qui concerne le programme Innovation dans les collèges et la communauté, et le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés – tous deux fort appréciés par la communauté collégiale –, les frais d'exploitation sont compris dans la subvention. Ils sont insuffisants, moins élevés que ceux octroyés aux universités par le Fonds de soutien à la recherche. Depuis l'entrée en vigueur de ces Fonds, une part très importante des établissements d'enseignement collégial a obtenu son admissibilité aux organismes subventionnaires du Canada et soumis des demandes de subvention. Or, la capacité de recherche ne peut être développée au-delà d'un certain point – de saturation, pourrait-on dire – sans que les installations, les ressources, l'administration, la satisfaction des exigences réglementaires et, enfin, la propriété intellectuelle et la mobilisation des connaissances ne soient prises en compte. Plus de 95 % des Canadiennes et Canadiens, et 86 % des Autochtones vivent à moins de 50 km d'un établissement d'enseignement collégial. Très bien implantés partout au pays, ces établissements peuvent jouer un rôle déterminant pour que le Canada affronte les défis actuels et futurs, notamment les changements climatiques, le bien-être d'une population vieillissante ou le développement durable. Nombre d'entreprises qui font affaire avec ces établissements et leurs centres affiliés comptent sur ces derniers pour les soutenir à toutes les étapes de la réalisation d'un projet, de sa conception au transfert des connaissances ou de la technologie, voire à la reddition de comptes. En compensant les établissements pour les coûts indirects de la recherche, le gouvernement leur donnerait les moyens d'accompagner encore plus adéquatement qu'ils ne le font actuellement les entreprises – privées ou sans but lucratif –, ou encore, de résoudre ou de prévenir des problèmes sociaux qui hypothèquent les finances publiques. Nécessaires pour développer la recherche, les frais indirects font cruellement défaut pour l'ensemble de la recherche collégiale financée par le gouvernement du Canada, et ils devraient être versés en sus des frais directs pour tous les projets. Selon les calculs effectués par Collèges et instituts Canada pour ce qui concerne l'ensemble du pays, ces frais totaliseraient 40 M\$.

## RECOMMANDATION 2

---

**Que le gouvernement augmente le total des sommes disponibles pour l'ensemble du spectre de la recherche collégiale, de la découverte à l'innovation, dans les trois secteurs généralement reconnus – sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines, arts et lettres; santé –, et ce, que les projets soient menés par des équipes intersectorielles, interdisciplinaires, interordres ou internationales, afin que l'apport des chercheuses et chercheurs de collèges à la recherche et à l'innovation et, qui plus est, à la compétitivité du Canada, soit plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle.**

Selon l'UNESCO, l'enseignement supérieur comprend « tous les types de programmes d'études, de formation ou de formation à la recherche, de niveau post-secondaire, reconnus par les autorités compétentes [d'un pays membre] comme relevant de son système d'enseignement supérieur »<sup>1</sup>. Il joue un rôle essentiel « en stimulant la pensée critique et créative, et en produisant et diffusant les connaissances nécessaires au développement social, culturel, écologique et économique. »<sup>2</sup> Au collégial, la pratique de la recherche est volontaire. Bon nombre de membres du personnel des établissements d'enseignement et de leurs centres affiliés sont à la fois qualifiés pour faire de la recherche et intéressés par la recherche, et ce, même s'il ne s'agit pas d'une partie imposée de la tâche enseignante. Étant donné son caractère volontaire, l'une des mesures les plus déterminantes pour l'existence de cette recherche est le dégagement de la tâche pour celles et ceux qui la pratiquent, comme l'ont démontré Fisher et d'autres<sup>3</sup>. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour le développement de la capacité de la recherche collégiale. De plus, il est primordial de tenir compte de nouvelles exigences qui émergent, telles celles des organismes subventionnaires à propos de la responsabilité environnementale des chercheuses et chercheurs ou de la gestion des données de recherche. Les sommes prévues doivent être suffisantes, régulièrement indexées et versées aux établissements dans le respect de leur calendrier d'activités. Trois principes peuvent guider le gouvernement en matière de frais directs : maintenir le caractère volontaire de l'activité de recherche au collégial; soutenir financièrement la participation d'une chercheuse ou d'un chercheur à un projet dès son embauche par un établissement d'enseignement de manière à appuyer le recrutement et la rétention du personnel; prévoir les ressources financières nécessaires pour conduire des activités reliées à la recherche à tous les stades du processus, de l'élaboration d'un projet au transfert des connaissances qui en sont issues. Par ailleurs, l'investissement fédéral gagnera à refléter le fait que de nombreux types de projets échappent aux seuls partenariats financiers avec l'entreprise privée. Trop nombreuses sont les activités ne pouvant être menées en ayant recours à ce modèle, par exemple celles qui sont très pertinentes à court terme mais qui se situent plutôt à l'échelle microsociale, celles qui relèvent de la prévention et qui s'inscrivent dans les domaines de la santé publique, de l'environnement, de la pauvreté ou de l'inclusion sociale, celles qui pourraient avoir un impact majeur à long terme et qui appartiennent plutôt à la

---

<sup>1</sup> UNESCO, *Rapport d'étape sur l'élaboration d'un projet de convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur*, [En ligne], août 2017, annexe II, p. 3. [[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000253046\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000253046_fre)]. (Consulté le 1<sup>er</sup> août 2019).

<sup>2</sup> UNESCO, *Éducation 2030. Déclaration d'Incheon. Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*, [En ligne], 2016, p. 41. [[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre)] (Consulté le 1<sup>er</sup> août 2019).

<sup>3</sup> Roger Fisher, « Cade conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », traduit par Sylvie Charbonneau, révisé par Susanne de Lotbinière-Harwood, *Pédagogie collégiale*, volume 24, n<sup>o</sup> 1, p. 29.

recherche fondamentale, et enfin, celles qui sont réalisées en collaboration avec des partenaires dont les ressources sont limitées, tels les partenaires communautaires. À cet égard, nous recommandons au gouvernement de hausser le budget du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés, et de rendre ce fonds permanent, permettant ainsi à plusieurs communautés de tirer profit de la capacité de la recherche collégiale à contribuer à leur bien-être. Enfin, de façon similaire, de très nombreuses initiatives de recherche ou d'innovation réalisées au sein du réseau collégial canadien portent à croire que le temps est plus que venu, pour le gouvernement, de soutenir des projets qui relèvent du secteur de la santé.

### RECOMMANDATION 3

---

**Que le gouvernement soutienne la formation de la relève scientifique, puisque certains programmes de formation sont offerts uniquement à l'ordre d'enseignement collégial et que certains types de littératies, telle la littératie de l'innovation, sont non seulement étroitement liées à l'enseignement supérieur, mais de plus en plus importantes pour le développement individuel ou collectif.**

Toujours selon l'UNESCO, l'enseignement supérieur « sert à développer les capacités d'analyse et de création qui permettent d'apporter des solutions aux problèmes locaux et mondiaux dans tous les domaines du développement durable. »<sup>4</sup> Voilà l'une des raisons pour lesquelles la recherche collégiale, à l'échelle pancanadienne, peut contribuer à hausser la compétitivité du Canada. Un certain nombre des étudiantes et étudiants de collèges possèdent les caractéristiques cognitives et affectives nécessaires pour contribuer activement à des activités de recherche qui pourraient les former sur le plan scientifique et, peut-être, les amener à entreprendre une carrière scientifique, à un titre ou à un autre. De ce point de vue, nous encourageons le gouvernement à soutenir financièrement l'engagement de jeunes par des équipes de recherche, notamment pour augmenter la capacité d'initiation à la recherche dès le collégial, compte tenu des besoins de main-d'œuvre en matière de recherche, d'innovation ou de transfert et, qui plus est, de la nécessité de former l'esprit scientifique ou d'innovation chez les jeunes. Cette initiation peut faire partie intégrante de la formation collégiale pour celles et ceux que la science intéresse, que ce soit pour viser une carrière comme chercheuse ou chercheur, comme professionnelle ou professionnel de recherche, ou encore, comme technicienne ou technicien de laboratoire ou de recherche. En ce sens, nous saluons l'initiative encore récente de Mitacs, qui considère maintenant les étudiantes et étudiants de collèges comme admissibles à son programme Accélération. Non seulement le gouvernement du Canada gagnerait-il à soutenir davantage de stages, mais il pourrait contribuer grandement à l'amélioration du bien-être – et éventuellement à la réduction des dépenses – s'il s'assurait que des stages dans les secteurs des sciences sociales et humaines ou de la santé sont aussi réellement accessibles aux jeunes que ces secteurs intéressent, compte tenu des moyens dont disposent les entreprises disposées à les accueillir.

---

<sup>4</sup> UNESCO, 2016, *ibid.*

## RECOMMANDATION 4

---

**Que le gouvernement encourage davantage qu'il ne le fait les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.**

Des entreprises privées, des entreprises publiques et des organismes sans but lucratif qui sont producteurs marchands de biens ou de services, ou encore, qui servent les entreprises, selon les termes de l'Organisme de coopération et de développement économiques, collaborent avec des établissements d'enseignement collégial et leurs regroupements de recherche ou de transfert parce qu'ils misent sur l'éducation et la perçoivent comme un atout pour le bien-être collectif, y compris le leur. S'associer avec un établissement d'enseignement témoigne de cet appui. Un accroissement de l'encouragement en ce sens favoriserait la collaboration des entreprises à la recherche ou à l'innovation. Par exemple, l'augmentation du pourcentage des crédits d'impôt consentis pour la formation et le soutien pourrait avoir des incidences positives sur les entreprises à but lucratif. De même, certains programmes pourraient inclure des ressources financières visant à ce que les organismes sans but lucratif reçoivent une subvention correspondant au montant nécessaire pour remplacer les membres de leur personnel qui participent à un projet de recherche. Pour les entreprises, de tous les domaines, le soutien à l'effort de recherche appliquée doit être considéré comme bénéfique à court terme et aurait sans doute comme effet d'augmenter la compétitivité du Canada.